YERRES

HÔTEL DE VILLE

Affaires Culturelles et du Patrimoine
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : OC/BP/AA

DECISION N°2020/013

OBJET : Convention de prêt d'une œuvre du Musée des Beaux-Arts de Leipzig

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération n° 2017/07/563 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 juillet 2017 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2019/09/825 du 23 septembre 2019 complétant ladite délégation de pouvoirs accordée au Maire,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres organise une exposition temporaire Durand-Ruel et le post- impressionnisme au sein de la Ferme Ornée de la Propriété Caillebotte du 4 avril au 20 septembre 2020,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres souhaite exposer une œuvre du Musée des Beaux-Arts de Liepzig, ci-après dénommée : *Le Pont de St Ouen, Pontoise sous la neige, huile sur toile de* Gustave LOISEAU,

D E C I D E

D'APPROUVER et de SIGNER la convention correspondante fixant les conditions générales de prêt de ladite œuvre, avec le Musée des Beaux-Arts de Liepzig,

DIT que ce dépôt est consenti à titre gracieux pour la durée de l'exposition temporaire,

DIT que l'œuvre sera assurée par la Commune de Yerres,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 17 janvier 2020

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

60, rue Charles de Gaulle
91330 YERRES
Tél. : 01 69 49 76 00

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20200117-2020-13-CC
Date de télétransmission : 28/04/2020
Date de réception préfecture : 28/04/2020